



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 3 MAI 2024

Directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à
l'automne 2024



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of national advisory committee on immunization (NACI) Statement of May 3, 2024
- Guidance on the use of COVID-19 vaccines during the fall of 2024

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023
Date de publication : 3 mai 2024.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-159/2-2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-71365-6
Pub. : 240045

Aperçu

- Le 3 mai 2024, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les Directives du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2024. Ces directives sont fondées sur les données actuelles et sur l'avis des experts du CCNI.
- **À partir de l'automne 2024, le CCNI recommande ce qui suit pour l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 les plus actualisés :**
 - **La vaccination contre la COVID-19 est fortement recommandée pour les personnes déjà vaccinées ou non présentant un risque accru d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie sévère causée par la COVID-19, comme suit :**
 - **Tous les adultes de 65 ans et plus**
 - **Les personnes de 6 mois et plus qui :**
 - les résidents de maisons de soins de longue durée et d'autres lieux de vie collective
 - les personnes souffrant d'affections sous-jacentes qui les exposent à un risque plus élevé de COVID-19 grave, y compris les enfants ayant des besoins de santé complexes.
 - les personnes enceintes
 - les membres des communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits ou les personnes issues de ces communautés
 - les membres des communautés racialisées et des autres communautés en quête d'équité
 - les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels.
 - **Toutes les autres personnes déjà vaccinées ou non vaccinées (de 6 mois et plus) qui ne sont pas exposées à un risque accru d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie sévère attribuable à la COVID-19 (c.-à-d. qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus) peuvent recevoir le vaccin le plus actualisé à l'automne 2024.**
- Pour les personnes déjà vaccinées, l'intervalle recommandé est de 6 mois à partir de la dernière dose de vaccin contre la COVID-19, avec un intervalle minimal de 3 mois à partir de cette dose. Cet intervalle minimal garantira que les personnes ayant reçu une dose au printemps 2024 (c.-à-d. celles qui présentent un risque accru de maladie sévère) pourront à nouveau tirer profit d'un vaccin actualisé disponible à l'automne 2024.

Le CCNI continuera à suivre l'évolution des données et mettra à jour ses directives si nécessaire.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes et les justifications, voir les Directives du CCNI sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2024.

Ce que vous devez savoir

- Le CCNI prodigue des conseils bien à l'avance de façon à ce que les provinces et territoires aient suffisamment de temps pour planifier leur programme de vaccination contre la COVID-19 d'automne 2024. Cela s'apparente aux directives sur le vaccin contre la grippe saisonnière fournies très tôt afin de laisser assez de temps aux administrations pour organiser leur programme de vaccination contre la grippe à l'automne.
- Bien que le caractère saisonnier du SRAS-CoV-2 n'ait pas été établi, d'après les années précédentes, on s'attend à ce que l'activité de la COVID-19 s'accroisse pendant les mois d'automne et d'hiver.
- Recevoir une dose supplémentaire d'un vaccin contre la COVID-19 cet automne devrait offrir une protection accrue contre l'infection par la COVID-19, ses symptômes et la maladie sévère, protection qui se sera affaiblie depuis une dernière COVID-19 dose ou une infection antérieure. Cette protection permet également de réduire le fardeau de la COVID-19 sur le système de soins de santé, alors que circulent également d'autres virus saisonniers comme la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS).
- L'administration du vaccin contre la COVID-19 le plus actualisé (soit un vaccin à ARNm, soit un vaccin à sous-unité protéique) devrait également permettre d'obtenir une meilleure réponse immunitaire contre les souches de SRAS-CoV-2 en circulation que les vaccins antérieurs, et est particulièrement importante pour les personnes présentant un risque accru d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie sévère attribuable à la COVID-19.
- Au printemps 2024, les sous-lignées Omicron du SARS-CoV-2 continuent de circuler au Canada et dans le monde, en particulier les souches du groupe JN.1*. L'Organisation mondiale de la santé a récemment recommandé l'utilisation d'une lignée monovalente JN.1 comme antigène dans les futures formulations des vaccins contre la COVID-19. Des recommandations seront également émises par la Food and Drug Administration des États-Unis. Les conseils des deux organisations orienteront les produits disponibles au Canada à l'automne.
- Dans cette déclaration, le CCNI met également à jour et clarifie le nombre de doses recommandées pour les différentes populations immunodéprimées.
- Conformément aux directives précédentes, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés de façon concomitante (c.-à-d. le même jour), ou à n'importe quel moment avant ou après des vaccins qui ne visent pas la COVID-19 (y compris les vaccins vivants et non vivants).
- Le CCNI continue de simplifier les recommandations relatives au vaccin COVID-19 dans la mesure du possible, en tenant compte des preuves scientifiques disponibles, des avis d'experts et des considérations relatives au programme.

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du Guide canadien d'immunisation (GCI), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la [page Web du CCNI](#).

Citations

« Avec cette toute dernière déclaration, le CCNI fournit des directives devant faciliter la planification des programmes de vaccination d'automne. Le Comité fait valoir les avantages des vaccins disponibles pour assurer une protection contre la COVID-19, notamment pour les personnes les plus exposées au risque de maladie sévère. Nous savons en effet que la protection contre cette maladie s'estompe avec le temps. Une nouvelle formulation du vaccin, ciblant mieux les souches actuellement en circulation, pourrait également être disponible d'ici à l'automne. »

- D^{re} Robyn Harrison, présidente du CCNI

« Je tiens à remercier le CCNI de fournir ces directives pour aider à planifier les programmes de vaccination contre la COVID-19 à l'automne. La vaccination reste l'un de nos outils les plus efficaces pour nous protéger et protéger notre entourage contre la COVID-19. Grâce à notre expérience des années précédentes, nous savons que l'impact d'une activité accrue de la COVID-19 risque d'être plus important pendant les mois d'automne et d'hiver, lorsque d'autres virus respiratoires tels que la grippe et le virus respiratoire syncytial circulent. En plus de pratiques de protection individuelle, une dose supplémentaire de la dernière formulation du vaccin continuera à être importante cet automne pour renforcer la protection, en particulier pour les personnes les plus exposées au risque d'infection par le SRAS-CoV-2 ou de maladie sévère dans nos communautés. »

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada